

Questions orales

M. Crosby: Madame le Président, le ministre est masochiste. Apparemment il va continuer dans la même voie.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, en 1981 quand le ministre se vantait parce que la compagnie de navigation Cast avait rapporté 10 millions de dollars au CN, Frank Narby, le mandataire en cause, a touché 26 millions de dollars du groupe Cast. Le ministre peut-il nous dire ce que sont devenus ces fonds? Où sont-ils allés? M. Narby a-t-il empêché l'argent, qui est donc perdu pour les Canadiens et pour notre secteur des transports maritimes? Ce qui est plus important, va-t-il autoriser la Commission canadienne des transports à enquêter sur toutes ces activités et à présenter un rapport sur cet organisme sans patron? Quand va-t-il nommer un président pour la Commission canadienne des transports?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, lorsque j'ai déclaré que le CN avait réalisé un bénéfice de 10 millions de dollars sur un investissement de 60 millions, je pensais qu'il s'agissait d'une somme assez rondelette pour un an. J'avais, à mon sens, raison de me réjouir, à l'époque.

Quand à l'enquête éventuelle de la CCT sur le groupe Cast, elle était censée avoir lieu en septembre, mais je ne sais pas ce que la Commission va faire désormais. Quant à ne plus investir un sou dans cette affaire, cela aurait été le cas, si le marché avait été conclu entre la société Cast et le CN, parce que ce dernier n'a pas investi dans la première. A l'époque, tout ce que l'on cherchait, c'était du capital d'exploitation.

* * *

LE GRAIN

LES PAIEMENTS PAR ANTICIPATION—ON DEMANDE UNE AUGMENTATION

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet des avances en espèces. Je lui ai écrit et je me suis entretenu avec lui à ce sujet, et je lui ai donné avis de la question. Est-il maintenant en mesure d'annoncer un relèvement des avances en espèces pour la prochaine campagne, compte tenu du fait que la dernière hausse remonte à 1975 et que, si tant est qu'il y ait un dernier règlement cette année, il est peu probable qu'il soit important?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le comité du cabinet étudie toujours la question du paiement par anticipation pour le grain des Prairies. Celui-ci a l'appui ferme d'au moins trois hommes forts, à savoir le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Transports. Nous progressons, mais je ne crois pas que nous en arrivions à une conclusion avant septembre. Mon honorable ami peut revenir à la charge en septembre et escompter alors de bonnes nouvelles. Avec la mesure législative sur le transport ferroviaire du grain de l'Ouest, il aura une bonne raison de revenir.

M. Mayer: Madame le Président, le ministre m'a fourni essentiellement la même réponse il y a un an.

ON DEMANDE D'AIDER LES AGRICULTEURS

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je ferai remarquer au ministre que, pour un très petit montant d'argent, il pourrait aider quelque 150,000 agriculteurs de l'Ouest. Je lui signalerai aussi que la Commission canadienne du blé emprunte au taux préférentiel moins un quart. Si le gouvernement est prêt à dépenser 1.4 milliard de dollars pour renflouer une société aéronautique de Montréal, il pourrait certes trouver 1 p. 100 de ce montant pour aider les agriculteurs des Prairies à passer un automne qui sera très sec en liquidités.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je pense que j'ai été assez ouvert pour que mon honorable ami comprenne que j'appuie son point de vue. Je crois aussi qu'il est temps de relever le montant de cet acompte. Entre-temps, je suis persuadé que mon honorable ami, qui est un spécialiste du grain, se réjouira avec moi de ce que le conflit soit réglé sur la côte ouest et de ce que nous ayons des raisons de croire que le Canada battra cette année encore tous les records en exportant 28 millions de tonnes au lieu de 26.1 comme l'an dernier.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ACCORD SUR L'IMPORTATION DE VOITURES JAPONAISES—LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, en l'absence du ministre d'État chargé du Commerce international, je vais adresser ma question au distingué ministre de l'Industrie et du Commerce, comme dit l'ancien ministre, au sujet de la déclaration d'hier relative aux quotas d'importation des voitures japonaises. Il n'est pas question dans le nouvel accord des camions ou des véhicules commerciaux. Par ailleurs, le nombre de véhicules de tourisme reste pratiquement le même que l'an dernier et il dépasse le nombre des Ford ou des Chrysler. En d'autres termes, le gouvernement s'en tient à sa politique de faux-fuyants et ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux, à savoir la productivité et l'emploi. Le ministre pourrait-il nous dire en toute franchise et simplement combien de nouveaux emplois vont être créés grâce à ce nouvel accord?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Je me ferai un plaisir de répondre à la question du député si celui-ci peut me dire combien de Canadiens vont acheter des voitures construites en Amérique du Nord cette année.

M. Jelinek: Madame le Président, comme le sait le ministre, l'amélioration de la conjoncture économique aux États-Unis a amené une augmentation des ventes de voitures américaines. Cependant, le nombre des voitures japonaises importées au Canada dépasse celui des Ford et des Chrysler qui, à la différence des voitures japonaises, jouent un rôle dans l'économie nationale et créent des emplois. Le ministre devrait savoir que ce n'est pas en imposant des quotas et des barrières douanières que l'on parviendra à accroître la productivité et à créer des emplois.